# SEMINAIRE DE FORMATION A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE A L'INTENTION DES TRADIPRATICINES

---

# DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OIPI)

---

**Abidjan, 14 Février 2008.**

- **Madame le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé;**

- **Madame le Directeur Général de la Santé représentant Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique;**

- **Chers participants au séminaire de formation à la propriété intellectuelle**

- **Honorables invités ;**

- **Mesdames et Messieurs ;**

La cérémonie qui nous réunit ce matin est le séminaire de formation à la propriété intellectuelle à l'intention des tradipraticiens.

Ce séminaire se situe dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de Libreville pour la valorisation des inventions africaines en matière de médicaments. Cette initiative a été adoptée lors de la conférence des Ministres chargés de l'Industrie et de la Santé tenue du 11 au 13 septembre 2002 à l'occasion de la célébration du 40ème anniversaire de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), à Libreville au Gabon.

L'initiative a pour objet d'encourager le développement de la médecine traditionnelle dans les Etats membres afin de l'intégrer au système sanitaire.

Dans ce cadre, des actions sont menées tant au niveau national que communautaire. Au nombre de celles-ci on peut citer l'élaboration des référentiels d'identification des tradipraticiens de santé, d'homologation des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle et de la réglementation de la cueillette des plantes médicinales.

Le présent séminaire est organisé conjointement par l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle et la Direction de la Coordination du Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle. Cela traduit la bonne collaboration entre le Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé et le Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique en vue de la promotion de la médecine traditionnelle dans notre pays.

La présence effective de nos autorités de tutelle est le signe éloquent de l'importance que notre pays accorde à l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système sanitaire.

Je voudrais avant de clore mon propos exprimer la profonde gratitude des organisateurs à Madame le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé dont l'implication personnelle a permis la tenue du présent séminaire. J'associe également à ces remerciements, Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique.
Je ne saurais oublier les tradipraticiens qui ont bien voulu répondre à notre invitation ainsi que tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ce séminaire.

**Je vous remercie.**